

Animation Socio-Culturelle - Formation - Emploi des Jeunes - Prévention - Subventions

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Sur avis favorable de la 13^{ème} Commission, le Conseil Municipal est invité à allouer les subventions suivantes :

- 51 630 F au Centre Information Jeunesse (CIJ)
- 15 000 F à ARABESC Montrapon
- 5 000 F au Centre Contre les Manipulations Mentales (CCMM Roger IKOR)

Le Conseil Municipal est invité à statuer ; en cas d'accord, la somme totale de 71 630 F serait imputée :

- pour 51 630 F au chapitre 961.0.657 - code service 47020
- pour 15 000 F au chapitre 945.90.657 - code service 47030
- et pour 5 000 F au chapitre 945.92.657, code service 47040 du budget primitif de l'exercice 1990.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte la répartition qui lui est proposée.